

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
7 février 2008Français  
Original: Anglais**Commission des stupéfiants****Cinquante et unième session**

Vienne, 10-14 mars 2008

Points 8 et 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement du programme contre la drogue et le crime ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur du programme**

Questions administratives et budgétaires

**Commission pour la prévention du crime et la justice pénale****Dix-septième session**

Vienne, 14 – 18 avril 2008

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Orientations générales pour le programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du programme, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique****Programmes et initiatives à mettre en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011****Rapport du Directeur exécutif\*\*\****Résumé*

Le présent rapport a été établi conformément au paragraphe 9 b) de la résolution 50/14 de la Commission des stupéfiants et au paragraphe 9 b) de la résolution 16/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans lesquels le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a été prié de présenter aux Commissions un rapport annuel sur les programmes et initiatives à mettre en œuvre par l'ONUDD au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 et la manière dont ils s'intègrent dans la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011 (résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe) telle qu'elle ressort du cadre stratégique de l'ONU proposé pour la période 2010-2011. Ce premier rapport donne un aperçu des programmes et initiatives à mettre en œuvre en 2008 et complète les informations fournies dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009.

\* E/CN.7/2008/1.

\*\* E/CN.15/2008/1.

\*\*\* Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 50/14 de la Commission des stupéfiants, adoptée le 27 novembre 2007, et à la résolution 16/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée le 29 novembre 2007.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Programmes .....	2-45	3
A. Programme de traitement et réadaptation .....	2-4	3
B. Afrique de l'Ouest: Guinée-Bissau .....	5-7	4
C. Programme sud-africain d'autonomisation des victimes .....	8-11	5
D. Amérique latine et Caraïbes .....	12-16	5
E. États du golfe Persique .....	17-18	6
F. Stratégie Arc-en-ciel: dimensions régionales de la menace que représentent les opiacés provenant d'Afghanistan .....	19-29	7
G. Assistance aux États sortant d'un conflit et participation aux missions de maintien de la paix et autres missions intégrées de l'Organisation des Nations Unies .....	30-35	9
H. Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances .....	36-40	11
I. Programme de criminalistique .....	41-44	12
III. Initiatives .....	45-61	12
A. Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains: suite donnée au Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains .....	45-52	12
B. Initiative du Pacte de Paris .....	53-58	14
C. Initiative pour le recouvrement des avoirs volés .....	59-61	15

## **I. Introduction**

1. Au paragraphe 9 b) de la résolution 50/14 de la Commission des stupéfiants et au paragraphe 9 b) de la résolution 16/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a été prié de présenter aux Commissions un rapport sur les programmes et initiatives à mettre en œuvre par l'ONUDC au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011 et la manière dont ils s'intègrent dans la stratégie de l'Office pour la période 2008-2011 (résolution 2007/12 du Conseil économique et social, annexe) telle qu'elle ressort du cadre stratégique de l'ONU proposé pour la période 2010-2011. Conformément au budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/17 – E/CN.15/2007/18) et, en particulier, à l'allocation des contributions volontaires à des fins spéciales par région et par thème, plusieurs programmes et initiatives clefs seront mis en œuvre, qui reflètent la croissance des activités programmatiques de l'ONUDC aux niveaux national, régional et mondial. Le présent rapport, qui complète les informations fournies dans le budget consolidé, donne un aperçu des programmes et initiatives à mettre en œuvre en 2008.

## **II. Programmes**

### **A. Programme de traitement et réadaptation**

2. En 2008, l'ONUDC a l'intention de lancer un ambitieux programme de traitement et de réadaptation visant à enrayer ou faire reculer l'abus de drogues, à en réduire les conséquences sanitaires et sociales et, à améliorer ainsi le bien-être, la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes qui suivent un traitement pour dépendance aux drogues. La stratégie du programme repose sur trois approches essentielles: a) faire mieux connaître la toxicomanie en tant que maladie récurrente multifactorielle, ainsi que les principes fondamentaux d'un traitement et d'une réadaptation efficaces comme intervention sanitaire et outil de prévention et de prise en charge du VIH/sida parmi les usagers de drogues; b) renforcer les moyens d'offrir des services de traitement et de réadaptation reposant sur des données probantes; et c) promouvoir la prestation de services de traitement et de réadaptation reposant sur des données probantes, axés sur la communauté et répartis géographiquement. Pour l'exécution de ce programme, l'ONUDC établira un dialogue avec des partenaires clefs afin de garantir une action concertée et s'appuiera sur ses réalisations passées, un vaste module de formation et des documents sur les bonnes pratiques établis par l'intermédiaire du Réseau international des centres ressources en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes (Treatnet).

3. Le programme, qui sera lancé initialement dans 12 pays en 2008 et sera ensuite progressivement élargi à mesure que des ressources supplémentaires seront disponibles, comprend trois volets essentiels aux niveaux national et régional: a) information et sensibilisation pour mobiliser les principaux partenaires – pouvoirs publics, secteur non gouvernemental et la société civile – en vue du développement ou du renforcement des éléments essentiels du traitement de la toxicomanie dans le cadre d'un système de soins de santé; b) renforcement des

capacités des professionnels offrant des services généralistes et spécialisés à divers stades de leur carrière; et c) appui au développement de services de traitement et de réadaptation à bas seuil répartis dans tout le pays afin de garantir l'accès aux personnes vivant dans des zones rurales ou isolées. Sous réserve de la disponibilité de ressources financières et en collaboration avec les partenaires concernés, l'ONUSDC mettra au point d'autres modules de formation et documents relatifs aux bonnes pratiques sur des thèmes prioritaires qui n'ont pas encore été abordés, notamment le traitement des jeunes, le traitement de la dépendance aux stimulants ou le traitement des troubles mentaux liés à la toxicomanie.

4. Le programme permettra d'atteindre les résultats mentionnés à la rubrique "domaine de résultat 3.5" (Traitement et réadaptation des toxicomanes) de la stratégie de l'ONUSDC pour la période 2008-2011.

## **B. Afrique de l'Ouest: Guinée-Bissau**

5. Un programme visant à prévenir et combattre le trafic de drogues à destination et en provenance de la Guinée-Bissau et à promouvoir l'état de droit et la bonne administration de la justice pour la période 2008-2010 a été établi par l'ONUSDC en étroite collaboration avec le Gouvernement de Guinée-Bissau et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Le cadre programmatique stratégique, qui fait partie intégrante de l'action menée par le BANUGBIS en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, a été présenté à la communauté internationale afin d'obtenir un financement et au Conseil de sécurité en décembre 2007. Il a été présenté à la communauté internationale des donateurs à Lisbonne en décembre 2007 afin d'en examiner le financement. Le programme a deux objectifs stratégiques: a) lutter contre le trafic sur l'ensemble du territoire de la Guinée-Bissau, et b) améliorer l'administration de la justice et l'état de droit en favorisant la réforme du système pénitentiaire. Sur le budget total du programme, qui se monte à quelque 19 millions de dollars des États-Unis, environ 7 millions de dollars des États-Unis correspondent aux annonces de contribution faites après la conférence de Lisbonne.

6. L'ONUSDC a été désigné en tant qu'agent d'exécution, au nom du Gouvernement, afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre des diverses composantes de ce programme opérationnel. En attendant la réponse de la communauté des donateurs, un conseiller international de l'ONUSDC en matière de détection et de répression a été recruté et est en poste au siège du BANUGBIS. Il préparera la mise en œuvre du cadre programmatique stratégique, qui deviendra ainsi un instrument opérationnel essentiel dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la drogue.

7. Le programme relève des rubriques "domaine de résultat" 1.2 (Coopération internationale en matière de justice pénale), 1.3 (Systèmes de justice pénale plus accessibles, plus responsables et plus efficaces) et 3.6 (Réforme pénitentiaire) de la stratégie de l'ONUSDC pour la période 2008-2011.

## C. Programme sud-africain d'autonomisation des victimes

8. Dans le cadre de sa stratégie pour la période 2008-2011 et, en particulier, du domaine de résultat 3.8 (Assistance aux victimes), l'ONUSD s'emploie à renforcer et à mettre en œuvre le Programme sud-africain d'autonomisation des victimes, programme prioritaire du Gouvernement, qui s'inscrit dans sa stratégie nationale de prévention de la criminalité. L'objectif général du Programme pour la période 2008-2010 est de contribuer à mettre en place des communautés pacifiques et sûres, renforcer la culture des droits de l'homme et apporter des réponses plus efficaces, multisectorielles et coordonnées aux victimes de la criminalité et de traumatismes, l'accent étant mis en particulier sur les enfants victimes.

9. Dans l'accord qui a été signé, l'Union européenne s'est engagée à verser plus de 18 millions d'euros en faveur du Programme d'autonomisation des victimes, dans le cadre de son Programme indicatif national pour la période 2007-2013 au profit de l'Afrique du Sud, qui représente un budget de 980 millions d'euros et est le programme d'appui le plus vaste du genre dans ce pays. En tant qu'agent d'exécution, l'ONUSD gèrera le financement en collaboration avec le Ministère du développement social (Department of Social Development) du Gouvernement sud-africain, qui sera chargé de désigner des coordinateurs de l'autonomisation des victimes dans les différentes provinces.

10. D'une durée de trois ans, le Programme s'attaquera au taux élevé de victimisation criminelle enregistré dans le pays en appliquant les cinq mesures suivantes: a) mise en œuvre et diffusion auprès des prestataires de services et du public du plan relatif aux politiques d'autonomisation des victimes, y compris la Charte des victimes, la Stratégie anti-viol, les normes minimales et la Politique intégrée d'autonomisation des victimes; b) amélioration de la coopération entre les organisations de la société civile et les administrations œuvrant pour l'autonomisation des victimes; c) renforcement des capacités des autorités publiques pour appliquer les politiques et respecter les normes minimales; d) renforcement des capacités des ministères nationaux et provinciaux du développement social et des coordonnateurs de l'autonomisation des victimes en matière de gestion du Programme; et e) amélioration des capacités dont disposent les organisations de la société civile pour fournir des services aux victimes de la criminalité.

11. Alors que l'objectif essentiel est d'améliorer les capacités institutionnelles de l'État et des organisations de la société civile œuvrant pour l'autonomisation des victimes, un certain nombre de centres polyvalents sont prévus tout particulièrement pour les adultes et les jeunes victimes de violence sexiste.

## D. Amérique latine et Caraïbes

### 1. Amérique centrale

12. En coopération avec la Banque interaméricaine de développement et l'Organisation des États américains, l'ONUSD a publié en mai 2007 un rapport sur la criminalité et le développement en Amérique centrale<sup>1</sup>, qui souligne la

---

<sup>1</sup> *Crime and Development in Central America: Caught in the Crossfire* (publication des Nations Unies, numéro de vente: B.07.IV.5).

vulnérabilité croissante de la région en tant que voie de passage directe du commerce illégal de drogues entre les marchés producteurs et les marchés consommateurs sur le continent américain et ailleurs.

13. L'ONUDC travaille en coordination avec le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA) sur la présentation du rapport pour 2008. Sous réserve de la disponibilité de fonds, des ateliers nationaux seront organisés par la suite avec la société civile et les institutions nationales intéressées dans les États les plus touchés d'Amérique centrale, en vue de fournir les éléments nécessaires pour concevoir et formuler des plans d'action nationaux et une stratégie régionale centraméricaine de lutte contre la drogue et la criminalité.

## **2. Commission internationale contre l'impunité au Guatemala**

14. Après des années de préparation et de négociation – sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – avec les deux derniers gouvernements guatémaltèques, le Gouvernement guatémaltèque et l'ONU ont signé un accord en décembre 2007 instaurant la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala. Organe indépendant, la Commission fournira des connaissances techniques et des experts internationaux pour aider les autorités judiciaires et les services de détection et de répression du pays. Actuellement, les discussions avec la Commission visent à exploiter le savoir-faire de l'ONUDC en matière d'identification et de recrutement d'experts et de configuration de modules de formation sur mesures afin de renforcer les institutions guatémaltèques et de promouvoir l'état de droit et la sécurité des citoyens.

## **3. Caraïbes**

15. Un rapport sur la criminalité, la violence et le développement dans les Caraïbes (intitulé "Crime, Violence, and Development: Trends, Costs, and Policy Options in the Caribbean" ([www.unodc.org/pdf/research/Cr\\_and\\_Vio\\_Car\\_E.pdf](http://www.unodc.org/pdf/research/Cr_and_Vio_Car_E.pdf))) a été élaboré conjointement par la Banque mondiale et l'ONUDC et lancé à Washington en 2007.

16. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) a l'intention de faire une présentation régionale de ce rapport en 2008 avant la cinquième réunion du Conseil des ministres de la sécurité nationale et des forces de l'ordre. Elle envisage, toujours en 2008, d'élaborer également un plan d'action et demandera à l'ONUDC de fournir une assistance technique essentielle pour sa mise en œuvre.

## **E. États du golfe Persique**

17. Depuis 2005, les États membres du Conseil de coopération du Golfe font appel aux conseils et compétences techniques de l'ONUDC, essentiellement pour améliorer la coordination et la coopération entre leurs services de détection et de répression afin de lutter efficacement contre le trafic transnational de drogues et combattre l'abus de drogues, le blanchiment d'argent et la traite des êtres humains. Ces activités relèvent des domaines de résultat 1.2 (Coopération internationale en matière de justice pénale) et 3.1 (Programmes de prévention axés sur la collectivité) de la stratégie de l'ONUDC pour la période 2008-2011.

18. Quatre initiatives essentielles, élaborées par l'ONUDDC pour la région, devraient se poursuivre en 2008:

a) Mise en œuvre du projet relatif au Fonds mondial pour le sport, établi à Doha, qui vise à encourager les jeunes du monde entier à la pratique du sport pour améliorer leur existence et se tenir à l'écart de la drogue et de la délinquance;

b) Création et renforcement du Centre de renseignements en matière criminelle pour les États du Golfe, à Doha, centre ultramoderne destiné au personnel des services de détection et de répression des États membres du Conseil de coopération du Golfe et visant à coordonner les opérations de lutte contre les réseaux criminels transnationaux organisés qui opèrent dans la région;

c) Mise en œuvre d'un programme plurisectoriel d'assistance avec le Gouvernement bahreïnite pour lutter contre le problème croissant que posent l'abus et le trafic de drogues dans le pays en renforçant les capacités du Gouvernement dans les domaines de la réduction de la demande de drogues ainsi que de la détection et de la répression en matière de drogues;

d) Projet de la police de Dubaï visant à renforcer les capacités de détection et de répression et à prévenir l'abus de drogues chez les jeunes, qui devrait doter la police de Dubaï de moyens accrus pour organiser des formations sur la lutte contre la drogue tant aux niveaux régional et national et pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la drogue et des activités de réduction de la demande destinées aux jeunes des Émirats arabes unis.

## **F. Stratégie Arc-en-ciel: dimensions régionales de la menace que représentent les opiacés provenant d'Afghanistan**

19. Au cours des exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011, l'ONUDDC aidera l'Afghanistan et les États voisins à mettre en œuvre la Stratégie Arc-en-ciel, stratégie opérationnelle régionale concertée visant à lutter contre la menace que posent la production et le trafic d'opium en Afghanistan.

20. À partir des principes de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage du 22 décembre 2002 (S/2002/1416, annexe), la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants du 1<sup>er</sup> avril 2004 et la Déclaration de Doha sur la gestion des frontières en Afghanistan du 28 février 2006, l'ONUDDC a élaboré en 2007 la Stratégie Arc-en-ciel afin de transposer les résultats et les recommandations des tables rondes d'experts du Pacte de Paris dans sept plans d'action, dont quatre ont été achevés en 2007 et trois sont en cours d'élaboration.

21. L'un des plans d'action (le "livre bleu") vise à accroître le nombre de provinces exemptes de pavot à opium et à améliorer la gouvernance en Afghanistan. Ce double objectif est consacré dans l'Initiative de récompense des bons résultats du Gouvernement afghan et est pleinement conforme à la Stratégie nationale de lutte contre la drogue et la Stratégie de développement national de l'Afghanistan. Le livre, qui est régulièrement mis à jour, détermine les provinces afghanes prioritaires et les zones contiguës qui doivent faire l'objet de mesures d'incitation et de récompenses, en créant des domaines de synergie entre tous les acteurs et partenaires.

22. Un autre plan d'action (le "livre vert") a pour objectif de renforcer la coopération en matière de gestion des frontières entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan pour lutter contre la drogue. Doté d'un budget initial de quelque 28 millions de dollars des États-Unis, il a été élaboré par l'ONUDC et approuvé par les trois États concernés en juin 2007 lors d'une réunion ministérielle visant à renforcer la coopération transfrontière en matière de lutte contre la drogue. D'une durée de trois ans, il sera exécuté par étapes et prévoit des mesures de confiance, des échanges d'informations et des activités opérationnelles en vue de renforcer les contrôles aux frontières.

23. Un autre plan d'action (le "livre jaune") vise à sécuriser les frontières entre l'Afghanistan et les États voisins en renforçant les mesures d'interception de stupéfiants au point d'entrée de ce qu'il est convenu d'appeler la route du Nord. Il vise en particulier à développer et coordonner l'activité de renseignement par des moyens à la fois traditionnels et non traditionnels, à renforcer les capacités globales d'interception grâce à la mise au point d'un mécanisme de liaison entre l'Afghanistan et ses voisins d'Asie centrale et à définir un mode opératoire pour les frontières "vertes" (ou non contrôlées). Tous les projets de lutte contre les stupéfiants de l'ONUDC dans la région ont aligné leurs activités sur le plan, qui tient compte des lacunes des mécanismes existants et synchronise les efforts des deux côtés de la frontière afghane. Le plan d'action s'articule autour de trois axes: a) analyse et échange de renseignement; b) création de bureaux de liaison aux frontières; et c) établissement d'équipes mobiles d'interception.

24. Un autre plan d'action (le "livre violet") vise à promouvoir la coopération transfrontière dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants dans la région de la mer Caspienne et entre l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Turkménistan. Il est composé de deux volets: a) l'initiative de la mer Caspienne, qui a été approuvée à une réunion du Pacte de Paris tenue à Turkmenbachi (Turkménistan) en septembre 2007 et associe les efforts de l'Union européenne et de l'ONUDC, l'accent étant mis clairement sur le programme de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes et un rôle clef étant assigné aux autorités turkmènes; et b) l'initiative de la frontière turkmène, qui prévoit la création d'un organisme de lutte contre la drogue au Turkménistan, le renforcement des capacités aux frontières du pays et la coopération transfrontière avec l'Afghanistan et l'Iran (République islamique d'). Partenaire du plan d'action visant à sécuriser les frontières d'Asie centrale (voir par. 23 ci-dessus), le Gouvernement turkmène est convenu en principe de financer lui-même l'initiative de la frontière turkmène à concurrence de 14 millions de dollars des États-Unis. Moins de 10 jours après la visite du Directeur exécutif de l'ONUDC les 10 et 11 janvier 2008, le Président du Turkménistan a publié un décret portant création de l'organisme de lutte contre la drogue.

25. Le plan d'action appelé "livre rouge", élaboré par l'ONUDC en mai 2007, porte sur un élément crucial de toute stratégie efficace de lutte contre les stupéfiants dans la région: la contrebande d'anhydride acétique (produit chimique essentiel à la transformation de morphine en héroïne) en Afghanistan et dans les pays voisins. Approuvé par les partenaires du Pacte de Paris lors d'une table ronde d'experts tenue en mai 2007, il préconise le lancement d'opérations limitées dans le temps ciblant l'anhydride acétique en Afghanistan, en Chine, en Inde, en Iran (République islamique d'), au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Pakistan, au Tadjikistan, au

Turkménistan, dans les Émirats arabes unis et en Ouzbékistan, en collaboration avec plusieurs partenaires du Pacte de Paris. Ainsi, l'initiative TARCET (Communication, compétence et formation régionales en matière de lutte contre le trafic) a été lancée en novembre 2007 pour répondre à un double objectif: a) sensibiliser les responsables des services de détection et de répression aux méthodes utilisées pour identifier et intercepter les substances chimiques introduites en contrebande; et b) intercepter les substances chimiques introduites en contrebande par des méthodes modernes. L'initiative TARCET sera soutenue par les projets d'assistance technique de l'ONUSC dans la région et par les partenaires du Pacte de Paris.

26. Deux autres plans d'action, l'un portant sur la production et le trafic d'opium et les flux financiers à destination et en provenance d'Afghanistan, l'autre sur la lutte contre la dépendance aux opiacés et l'épidémie de VIH/sida en Afghanistan et dans les pays voisins, seront élaborés et examinés par les partenaires du Pacte de Paris en 2008.

27. Les sept composantes de la Stratégie Arc-en-ciel ont été conçues de manière à permettre aux alliances locales de converger vers des intérêts communs, et faciliter ainsi un engagement constructif non seulement de la part de la communauté internationale dans son ensemble, mais aussi et surtout de la part des principaux acteurs régionaux, reflétant l'essence des principes du Pacte de Paris. Les plans d'action sont conçus pour fonctionner d'une manière pragmatique et progressive, à compter du début de 2008, comme des incubateurs d'idées originales et pour établir la confiance entre toutes les parties prenantes.

28. La Stratégie Arc-en-ciel n'offre pas de solution globale, mais est conçue pour compléter les interventions existantes des gouvernements et des prestataires d'assistance technique; son impact opérationnel sera d'autant plus important que la coordination et les synergies seront renforcées. L'ONUSC a déjà établi des relations de travail avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, l'Équipe spéciale chargée de la gestion des frontières, la Mission de police de l'Union européenne, la Communauté européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation mondiale des douanes et Interpol.

29. Ce programme relève du domaine de résultat 1.2 (Coopération internationale en matière de justice pénale) de la stratégie de l'ONUSC pour la période 2008-2011.

## **G. Assistance aux États sortant d'un conflit et participation aux missions de maintien de la paix et autres missions intégrées de l'Organisation des Nations Unies**

30. En réponse à plusieurs demandes des missions de maintien de la paix et en application des mandats de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'ONUSC continuera à apporter une assistance aux États sortant d'un conflit dans ses domaines de compétence, dans le cadre d'une approche intégrée de la présence de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. Ces efforts contribueront à atteindre les objectifs inscrits sous les domaines de résultat 1.3 (Systèmes de justice pénale plus accessibles, plus responsables et plus efficaces),

3.6 (Réforme pénitentiaire) et 3.7 (Justice pour mineurs) de sa stratégie pour la période 2008-2011.

**1. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

31. En réponse aux demandes du Gouvernement de transition d'Haïti et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, l'ONUSC a mené, en collaboration avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), une évaluation des besoins et une mission de programmation en Haïti en 2006. La mission a identifié des besoins d'assistance technique dans les domaines relevant du mandat de l'ONUSC, avec un accent sur la corruption, la criminalité organisée (traite des êtres humains, trafic de drogues, enlèvements et séquestrations, et trafic d'armes) et la justice pour mineurs.

32. Par la suite, un programme d'action visant à renforcer l'état de droit en Haïti et une idée de projet articulée sur une approche progressive ont été élaborés. Des fonds sont actuellement recherchés pour que l'ONUSC commence à apporter une assistance à la MINUSTAH et à mettre en œuvre ce programme intégré en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté d'affecter un poste de la MINUSTAH à un conseiller de l'ONUSC.

**2. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi**

33. À la demande du Programme des Nations Unies pour le développement et en coordination avec le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB), une évaluation des besoins et une mission de programmation dans les domaines de la réforme de la justice pour mineurs et de la réforme pénale ont été menées en 2006. Deux projets d'une valeur totale d'environ 3 millions de dollars des États-Unis ont été élaborés dans ces domaines; des fonds sont actuellement recherchés, et le BINUB fera office d'agent d'exécution par l'intermédiaire de la Division des droits de l'homme et de la justice.

**3. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo**

34. À la demande de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'ONUSC a dépêché sur le terrain une mission d'évaluation pour apporter une assistance technique dans les domaines du renforcement de l'état de droit et de la réforme de la justice pénale. En coordination avec la Mission, un programme global, axé sur la collecte de données, la corruption, le renforcement des capacités du système judiciaire et des services de police, et la violence contre les femmes et les enfants, a été élaboré.

**4. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale**

35. Un programme financé par le Gouvernement canadien – d'une valeur totale de 1,2 million de dollars des États-Unis et portant principalement sur le domaine de résultat 3.6 (Réforme pénitentiaire) de la stratégie de l'ONUSC pour la période 2008-2011 – vise à renforcer les capacités du Gouvernement du Sud-Soudan en matière de gestion des prisons. Pour accompagner le processus de réforme

pénitentiaire et aider à satisfaire trois des préalables fondamentaux d'une réforme durable dans ce domaine, les activités prévues pour 2008 s'appuieront essentiellement sur une approche comportant trois axes: a) renforcer les capacités de gestion des données sur les détenus; b) s'assurer de la disponibilité de ressources humaines qualifiées, capables notamment de diriger des services dans les prisons et de tirer parti de leurs propres compétences et connaissances pour gérer le processus de changement; et c) œuvrer en faveur de la mise en place d'un cadre politique, législatif et d'orientation solide, complet, et maîtrisé par les populations locales. La mise en œuvre du programme sera achevée en 2008 et une série d'objectifs à long terme seront identifiés pour une deuxième phase.

## **H. Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances**

36. En 2008, l'ONUDD lancera le programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) qui vise, d'une part, à mieux faire comprendre la situation en matière de drogues synthétiques au niveau mondial et dans certaines grandes régions, d'autre part, à fournir à la communauté internationale les données factuelles nécessaires pour organiser des interventions et des réponses opérationnelles efficaces face au problème des drogues synthétiques illicites.

37. L'ONUDD est en train d'élaborer pour ce programme, un cadre qui met l'accent sur l'établissement de liens avec et entre les systèmes de surveillance qui existent dans le monde entier, et sur la conception et la mise en place d'activités de surveillance là où il n'en existe pas aujourd'hui. Les laboratoires nationaux représenteront une source importante d'informations.

38. Le besoin d'un tel programme a été ressenti parce qu'en dépit d'une sensibilisation accrue au problème des drogues synthétiques illicites (notamment les stimulants de type amphétamine) et de l'adoption par l'Assemblée générale du Plan d'action contre la fabrication, le trafic et l'abus des stimulants du type amphétamine et de leurs précurseurs (résolution S-20/4 A de l'Assemblée), il n'existe toujours aucun mécanisme pour collecter les données nécessaires pour une surveillance mondiale systématique des drogues synthétiques. Les données pertinentes ne sont pas systématiquement collectées et, lorsqu'elles sont disponibles, elles ne permettent pas d'établir des comparaisons entre pays ou régions ou entre années.

39. Une fois opérationnel, le programme mondial SMART contribuera à mieux concevoir les programmes et les réponses et fournira une base pour mieux comprendre et évaluer efficacement le problème des drogues synthétiques, ainsi que leurs modes de distribution et de consommation.

40. Le programme apporte une réponse aux objectifs inscrits sous le domaine de résultat 2.1 (Analyse de la menace et du risque) de la stratégie de l'ONUDD pour la période 2008-2011.

## **I. Programme de criminalistique**

41. En 2007, l'ONUDC a commencé à élaborer un programme de criminalistique axé sur le renforcement de la disponibilité de services de criminalistique de qualité dans le monde, des lieux de crime aux laboratoires de criminalistique. Ces services devront permettre de fournir en temps voulu des renseignements exacts aux systèmes de justice pénale et de mener ainsi des enquêtes et procès pénaux efficaces et équitables.

42. Pour atteindre cet objectif, la stratégie prévoit trois approches clefs: a) renforcer les moyens et les capacités criminalistiques au niveau national; b) intégrer les services de criminalistique dans les cadres nationaux et régionaux de contrôle des drogues et de prévention du crime; et c) utiliser davantage les données et renseignements criminalistiques dans des opérations stratégiques, les politiques et les prises de décisions aux niveaux national, régional et international. Faisant fond sur les activités passées et actuelles de l'ONUDC dans les secteurs scientifiques et des laboratoires, et répondant à la nécessité de faire porter l'accent non seulement sur les drogues, mais également sur d'autres problèmes de criminalité, le programme a pour priorités de fixer des normes et de fournir à l'échelle mondiale un appui à l'assurance de la qualité et une assistance technique pour renforcer les moyens criminalistiques.

43. Des activités spécifiques seront menées pour continuer à mieux sensibiliser à la criminalistique – des lieux de crime aux salles d'audience – et à rechercher des partenariats avec des organismes internationaux et des associations d'instituts de criminalistique afin de créer des synergies dans l'élaboration de normes et de pratiques optimales et d'aider à coordonner plus rationnellement les activités d'assistance technique dans le monde. Ces activités devraient comprendre une évaluation des besoins en vue de l'élaboration de projets spécifiques portant sur des questions thématiques et régionales.

44. Ce programme apporte une réponse aux objectifs inscrits sous le domaine de résultat 2.2 (Moyens scientifiques et criminalistiques) de la stratégie de l'ONUDC pour la période 2008-2011.

## **III. Initiatives**

### **A. Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains: suite donnée au Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains**

45. L'objectif annoncé de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains (UN.GIFT), lancée officiellement en mars 2007, est de mobiliser les acteurs étatiques et non étatiques pour prévenir et lutter contre la traite des êtres humains en réduisant la vulnérabilité des victimes potentielles et la demande à l'origine des différentes formes d'exploitation, de veiller à ce que les victimes bénéficient d'une aide et d'une protection adéquates et d'encourager à poursuivre efficacement en justice les criminels impliqués, tout en respectant les droits fondamentaux de l'homme de tous.

46. UN.GIFT a adopté une approche intégrée qui couvre divers aspects de la traite des êtres humains, notamment la criminalité, le développement socioéconomique, les migrations, les droits de l'homme, les droits de l'enfant, l'emploi et la santé.
47. Conformément à la décision 16/2 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, dans laquelle la Commission a fait sienne la décision prise à sa réunion intersessions tenue le 1<sup>er</sup> août 2007, l'organisation du Forum de Vienne sur la lutte contre la traite des êtres humains, prévu du 13 au 15 février 2008, était une étape très importante pour UN.GIFT. Le Forum vise à susciter une prise de conscience à l'égard de toutes les formes de traite des êtres humains et à faciliter la coopération et les partenariats entre les diverses parties prenantes.
48. Le Forum est organisé autour de trois thèmes centraux que toute réponse globale à la traite doit prendre en compte:
- a) *Vulnérabilité et causes profondes*: pourquoi y a-t-il traite des êtres humains;
  - b) *Impact*: conséquences humaines et sociales de la traite des êtres humains;
  - c) *Action*: approches novatrices de solution de problèmes complexes.
49. Pour donner suite au Forum, des activités spécifiques seront menées, avec des résultats, notamment pour poursuivre la mise au point et la distribution de matériels de sensibilisation, organiser des réunions de groupe consultatif avec les principaux partenaires, élaborer et diffuser des outils de renforcement des capacités pour lutter contre la traite des êtres humains par le biais des initiatives de groupe d'experts. UN.GIFT permettra également de mieux appréhender l'ampleur et la nature de la traite des personnes grâce à la collecte et à l'analyse de données, à un meilleur échange des données, à des activités conjointes de recherche et à des rapports factuels sur les tendances mondiales de la traite.
50. Toutes les activités susmentionnées contribueront à la réalisation des principaux produits de UN.GIFT, notamment à une sensibilisation accrue, au renforcement des capacités des États Membres pour qu'ils appliquent le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée<sup>2</sup>, à la mobilisation de ressources pour apporter les réponses voulues à la lutte contre la traite aux niveaux national, régional et international, et à un soutien accru par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales et d'autres prestataires de services aux victimes de la traite des êtres humains. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa dix-septième session, et la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à sa quatrième session, seront informées des résultats du Forum de Vienne.
51. La mise en œuvre du volet recherche de UN.GIFT se poursuivra tout au long de 2008 et la version définitive d'un rapport d'analyse de la situation sera établie.
52. UN.GIFT contribue à la réalisation des objectifs inscrits sous le domaine de résultat 3.1 (Prévention axée sur la collectivité), et plus particulièrement le domaine de résultat 3.1.5 (Sensibilisation accrue des autorités compétentes, du public et des

---

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.

groupes vulnérables à la traite des êtres humains) de la stratégie de l'ONUDDC pour la période 2008-2011, où l'ONUDDC est invité à sensibiliser davantage les autorités compétentes, le public et les groupes vulnérables à la traite des êtres humains.

## **B. Initiative du Pacte de Paris**

53. L'Initiative du Pacte de Paris est un partenariat qui associe plus de 60 pays et organisations internationales et qui vise à lutter contre le trafic et la consommation des opiacés en provenance d'Afghanistan. Grâce à un projet d'assistance technique qui couvre la période 2007-2009, l'ONUDDC facilite des consultations régulières entre les partenaires et une réflexion stratégique au niveau des experts et des décideurs afin qu'ils examinent, définissent et mettent en œuvre ensemble des mesures concrètes pour freiner l'augmentation du trafic des opiacés en provenance d'Afghanistan et faire face à la situation en matière d'abus de drogues dans les pays prioritaires. L'Initiative du Pacte de Paris s'emploie en outre à coordonner l'assistance technique en matière de lutte contre les stupéfiants à l'aide d'un outil en ligne, le Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs (ADAM). Enfin, elle continuera à renforcer les capacités de collecte et d'analyse dans les pays prioritaires, afin de fournir les informations essentielles pour la planification et les interventions stratégiques, en s'appuyant sur une équipe d'analystes stratégiques nationaux du Pacte de Paris mise en place début 2007.

54. En 2008, trois consultations d'experts du Pacte de Paris seront organisées sur les pays prioritaires et les domaines thématiques. La réunion d'experts sur le trafic et la consommation d'opiacés au Bélarus, à Moldova et dans les États qui bordent la mer Noire sera précédée par une visite exploratoire conjointe axée sur la répression antistupéfiants dans certaines zones de la région de la mer Noire, afin de préparer le terrain pour un débat bien ciblé et axé sur des résultats à la table ronde. Une réunion d'experts sur le trafic d'opiacés vers et à travers l'Afrique de l'Est est prévue au Kenya au troisième trimestre 2008, et une table ronde d'experts sur les flux financiers liés à la production et au trafic d'opiacés afghans pour le dernier trimestre 2008. Un groupe de travail d'experts sera constitué en 2008 pour veiller à ce que la réunion d'experts soit bien ciblée et axée sur des résultats. Il comprendra des représentants du Groupe de la lutte contre le blanchiment d'argent de l'ONUDDC, du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et quelques autres partenaires du Pacte de Paris, et aura pour objectif de préparer la table ronde sur les flux financiers.

55. En 2007, pour que le Pacte de Paris ait une orientation plus pratique, l'ONUDDC a traduit les recommandations des tables rondes d'experts du Pacte de Paris tenues au cours de la période 2004-2007 en sept plans d'action qui constitueront la Stratégie Arc-en-ciel, dont la mise en œuvre restera une priorité en 2008 et dans les années à venir (voir par. 19 à 29 ci-dessus).

56. Les autres activités du Pacte de Paris qui seront menées en 2008 comprennent: a) validation des données sur les partenaires du Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs; b) lancement d'une campagne de promotion au siège et dans les bureaux extérieurs; et c) désignation par les partenaires du Pacte de Paris de points de contact du Mécanisme automatisé d'aide aux donateurs au niveau national et dans les différents organismes concernés. En outre, le Bureau de projet de l'ONUDDC au

Turkménistan sera renforcé en 2008 pour améliorer les activités de collecte et d'analyse de données dans la région de la mer Caspienne.

57. Les priorités du Pacte de Paris pour 2009 seront arrêtées par les décideurs à l'occasion d'une réunion qui se tiendra à Vienne début décembre 2008.

58. Les activités menées au titre de l'Initiative du Pacte de Paris sont multisectorielles et répondent aux objectifs inscrits sous les domaines de résultat 1.2 (Coopération internationale en matière de justice pénale), 2.1 (Analyse de la menace et du risque) et 3.3 (Prévention et prise en charge du VIH/sida) de la stratégie de l'ONUSUDC pour la période 2008-2011.

### **C. Initiative pour le recouvrement des avoirs volés**

59. Lancée conjointement par l'ONUSUDC et la Banque mondiale en 2007, l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (l'Initiative StAR) vise à s'attaquer au problème des avoirs publics volés aux pays en développement et à promouvoir une assistance directe de gouvernement à gouvernement. Dans ce cadre, elle s'emploie à faciliter l'application pratique de la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4 de l'Assemblée générale, annexe). Les activités à mener consistent notamment à établir et à renforcer des partenariats, et à mettre en œuvre des programmes pilotes pour recouvrer les avoirs volés, grâce à l'assistance technique et à la promotion de l'entraide judiciaire.

60. L'ONUSUDC et la Banque mondiale prévoient de fournir une assistance technique, à leur demande, à au moins cinq pays en développement pendant l'exercice biennal en cours, l'accent étant mis en particulier sur l'application de la Convention contre la corruption. Il s'agira notamment de soutenir sur le long terme les efforts de renforcement institutionnel pour consolider au niveau national les systèmes juridique, financier et de gestion des finances publiques. Il faudra encourager les pays pilotes à associer les organisations de la société civile et les médias aux activités de surveillance. L'assistance technique de l'ONUSUDC et de la Banque mondiale pourrait comprendre, pour chaque pays, une assistance adaptée à ses efforts particuliers (sur demande), la sensibilisation au recouvrement des avoirs volés et le financement d'un forum entre pays en développement afin qu'ils mettent en commun leur expérience et leur pratique du recouvrement d'avoirs volés.

61. L'Initiative StAR répond directement aux objectifs inscrits sous les domaines de résultat 1.1 (Ratification et application des conventions et protocoles), 1.2 (Coopération internationale en matière de justice pénale) et 3.2 (Prévention de la corruption) de la stratégie de l'ONUSUDC pour la période 2008-2011.